

INTRODUCTION AU FORMULAIRE D'HABILITATION

Les règles concernant les habilitations de direction et de codirection de recherche sont régies par l'annexe 6 du Règlement 8 de l'UQAM.

Outre les critères minimaux spécifiés dans cette annexe, le SCAE du programme de doctorat en administration a précisé les critères requis pour la direction et la codirection de thèse. Pour faciliter le processus, il vous est demandé d'utiliser le formulaire d'habilitation, et de vous limiter à un maximum de 5 expériences d'encadrement et 5 activités de recherche au cours des 5 dernières années.

CRITÈRES POUR LA DIRECTION

▪ EXPÉRIENCE DE SUPERVISION D'ÉTUDIANT(S) DE CYCLES SUPÉRIEURS

- Avoir été ou être impliqué en tant que directeur, codirecteur ou membre de comité de thèse doctorale ou directeur d'un minimum de 3 mémoires de maîtrise, essai, projet d'intervention ou stage au cours des cinq dernières années ou des cinq années précédant toute période marquée par des circonstances particulières (maternité, réorientation de carrière, charge administrative, etc.).

ET

▪ ACTIVITÉS DE RECHERCHE

- Avoir fait preuve d'une activité de recherche reconnue par les pairs dans la ou les disciplines pertinentes (ex. article dans des revues; communications dans des conférences; publication de livres, de chapitres de livres ou de rapports de recherche) au cours des cinq dernières années ou des cinq années précédant toute période marquée par des circonstances particulières (maternité, réorientation de carrière, charge administrative, etc.).

OU

- Avoir obtenu une subvention de recherche d'un organisme externe au cours des cinq dernières années ou des cinq années précédant toute période marquée par des circonstances particulières (maternité, réorientation de carrière, charge administrative, etc.).

CRITÈRES POUR LA CODIRECTION

▪ EXPÉRIENCE DE SUPERVISION D'ÉTUDIANT(S) DE CYCLES SUPÉRIEURS

- Avoir été ou être impliqué en tant que directeur, codirecteur ou membre de comité de thèse doctorale ou directeur d'un minimum de 1 mémoire de maîtrise, essai, projet d'intervention ou stage au cours des cinq dernières années ou des cinq années précédant toute période marquée par des circonstances particulières (maternité, réorientation de carrière, charge administrative, etc.).

ET

▪ ACTIVITÉS DE RECHERCHE

- Avoir fait preuve d'une activité de recherche reconnue par les pairs dans la ou les disciplines pertinentes (ex. article dans des revues; communications dans des conférences; publication de livres, de chapitres de livres ou de rapports de recherche) au cours des cinq dernières années ou des cinq années précédant toute période marquée par des circonstances particulières (maternité, réorientation de carrière, charge administrative, etc.).

OU

- Avoir obtenu une subvention de recherche d'un organisme externe au cours des cinq dernières années ou des cinq années précédant toute période marquée par des circonstances particulières (maternité, réorientation de carrière, charge administrative, etc.).

L'habilitation est valide pour une durée de 5 ans, renouvelable. Une demande peut être formulée à tout moment pour passer d'une habilitation de codirection à une habilitation de direction.

PROCESSUS

Le formulaire d'habilitation doit être envoyé à la direction du programme de doctorat en administration par courrier électronique à l'adresse suivante : doctorat.administration@uqam.ca

La demande sera analysée par son SCAE. Les décisions du SCAE seront par la suite acheminées au département auquel le professeur est attaché pour fins d'approbation. La liste des candidats approuvés est retournée au SCAE qui la transmet au Décanat qui veillera à l'entériner.